

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 03 juin 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

Augmentation de la durée de travail d'un poste d'adjoint technique.

Le Conseil municipal fixe la durée de travail du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 13/35^{ème} (au lieu de 12/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2021, pour les besoins du service.

Décision modificative n°1

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits
Recettes			
001	001	Excédent d'investissement	+ 27 222.00
Dépenses			
21	2152	Installations de voirie	+ 7 222.00
21	2182	Matériel de transport	+ 15 000.00
21	2151	Réseaux de voirie	+ 5 000.00
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 500.00
011	615231	Entretien de voiries	- 500.00

Allocation centres de loisirs 2021

Le Conseil municipal décide de verser une allocation égale à la moitié de la prestation restant à la charge des familles non imposées sur le revenu 2020, calculée par enfant et par semaine de présence effective, pour les accueils de loisirs de la Communauté de communes des 7 Vallées.

Aides à la rentrée scolaire 2021-2022

Le Conseil municipal décide d'allouer :

- aux élèves des collèges domiciliés à Marconne, un bon de fournitures scolaires de 15 euros par élève (sans condition de ressources),
- aux élèves des lycées domiciliés à Marconne (secondes, premières, terminales) et des classes de CAP et BEP (1^{ère} et 2^{ème} année), une allocation de rentrée scolaire d'un montant de 30 euros, dont les parents ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour l'année 2020, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.

Subvention à la MAS

Le Conseil municipal décide d'octroyer à la MAS, une subvention de 500 €. Les crédits seront prévus au compte 6574. (Monsieur LEMAIRE ne prend pas part au vote, étant membre du conseil d'administration de l'association),

Mutualisation : constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'armoires fortes anti-feu

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des 7 Vallées et ses communes membres pour la fourniture d'armoires fortes anti-feu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.
- D'autoriser Monsieur le Maire à exécuter le marché concernant les besoins propres de la commune avec le prestataire retenu à l'issue de la procédure de passation du marché.

Dénomination de voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes des 7 Vallées réalise une maison de santé sur la friche Ryssen, située sur les communes d'HESDIN et MARCONNE.

Après délibéré et en concertation avec la commune d'HESDIN, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer la voirie : « rue du Docteur Pascal MULLIEZ ».

Circulation rue de l'Eglise

Afin de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons, le Conseil municipal décide de mettre en sens unique la circulation de la rue de l'Eglise, de l'intersection avec la rue du Presbytère à l'intersection avec la rue de l'Ecole.

Le sens de circulation sera en descendant, et prendra effet le 1^{er} septembre 2021.

Travaux de mise en sécurité rue de l'Eglise : demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil municipal :

- Sollicite le Conseil Départemental du Pas de Calais, pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Isabelle Tirmarche".